

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 9 octobre 2015 modifiant l'arrêté du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière

NOR : AFSH1521542A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, la ministre de la décentralisation et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé du budget,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 9 mai 2012 susvisé, il est ajouté dans le tableau la ligne suivante :

Classe exceptionnelle	5 880	3 920	58 800
-----------------------	-------	-------	--------

Art. 2. – Les dispositions du présent arrêté prennent effet à partir du régime indemnitaire de l'année 2015.

Art. 3. – La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, la ministre de la décentralisation et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 octobre 2015.

*La ministre des affaires sociales,
de la santé*

et des droits des femmes,

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur général
de l'offre de soins :

La sous-directrice par intérim,

M. LENOIR-SALFATI

*La ministre de la décentralisation
et de la fonction publique,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur, adjoint à la directrice générale
de l'administration et de la fonction publique,*

T. LE GOFF

*Le secrétaire d'Etat
chargé du budget,*

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

La sous-directrice,

M. CAMIADE